



Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Daniel, Maire, en suite de convocation en date du 22 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : DUBOIS Daniel, MOTTE Sylvie, PAQUEZ Michel, SUEUR Aline, RAPIN Nicolas, VARLET Stéphanie.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

SAVREUX Sabine a donné procuration à MOTTE Sylvie.
FOURNIER Denis a donné procuration à VARLET Stéphanie.
BRIOIS Clément a donné procuration à PAQUEZ Michel.
COURSIERE Lolita a donné procuration à DUBOIS Daniel.

Étaient excusés :

SENNINGER Alice.
HEMBERT Guillaume

Étaient absents :

WILLIAMS-ODY Joshua.
AUFFRAY Eric.
REGNAUT Virginie.

Le quorum n'étant pas atteint, Monsieur le maire précise que le conseil municipal ne se trouvant pas en nombre pour délibérer, la séance est renvoyée à une date immédiatement précisée soit le lundi 06 octobre 2025 conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui mentionne que :

« Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

La séance est levée à 18h47.

**Le Maire,
DUBOIS Daniel.**



Procès-verbal
Conseil municipal du 29/09/2025